
DIANA MIDDLETON :

Bonjour à tous. Bienvenue à ce webinaire sur la protection générale des données. Je suis Diana Middleton, responsable du département Stratégie Multipartite et Initiatives Stratégiques.

Avant de commencer, je vous rappelle que nous avons des normes de conduite ICANN. Vous pouvez les trouver dans le chat room dans le lien. Nous allons organiser toutes les questions pour la fin. Donc je vous demande de ne pas oublier de donner votre nom pour la transcription et pour l'enregistrement lorsque vous posez une question. Et n'oubliez pas d'éteindre votre micro lorsque vous ne parlez pas. Si vous êtes au téléphone, appuyez sur #3 et l'opératrice vous mettra dans la file d'attente.

Je vous rappelle que cet appel est en anglais mais qu'il est également traduit en six langues supplémentaires : en espagnol, en français, en chinois, en russe, en arabe et en portugais. Donc si vous êtes sur une de ces lignes, même chose : il vous suffit d'appuyer sur #3 pour poser votre question et nous entendrons donc l'interprétation. Il y a également des instructions pour afficher vos questions dans le chat. Si nous n'avons plus de temps pour écouter votre question, vous pouvez les envoyer à gdpr-questions@icann.org.

Cette séance est enregistrée et elle sera affichée sur le site de la protection des données de l'ICANN. Alors un petit instant, je vais m'assurer que nous avons bien les intervenants sur la ligne.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

J'aimerais également vous rappeler d'éteindre vos téléphones et vos ordinateurs. Je passe maintenant la parole à Göran Marby, président de l'ICANN.

GÖRAN MARBY :

Bonjour à tous. Vous m'entendez bien ? C'est bon ? Très bien. Alors merci à tous. Je vous dis bonjour. Pour moi, il est très tôt le matin. Merci beaucoup de participer à cet appel.

Alors comme réflexion, je vous dirais que nous en sommes à une étape au sein de l'écosystème de l'ICANN qui est totalement nouvelles pour nous. Je le dis parce que si je ne me trompe pas, dans le cas de ce processus et bien, il faut savoir que nous allons apprendre beaucoup et il est possible qu'on fasse des erreurs et je m'en excuse par avance.

Cette nouvelle étape constitue à considérer des lois, la législation. Ces lois sont écrites avec de bonnes intentions. Parfois, la voie de l'enfer est pavée de bonnes intentions, ceci étant.

Autre chose, question que je me pose, c'est de savoir qu'au sein de l'ICANN, nous n'avons jamais discuté de cette question de cette nouvelle législation. Cela n'a jamais été discuté au sein du GAC. Ce n'est pas une critique, c'est simplement une réflexion. Je pense que tous, nous sommes d'accord pour dire qu'il aurait été mieux d'avoir cette discussion avant que la Commission européenne n'en arrive à cette étape.

Si j'ai bien compris, nous n'avons jamais discuté de ceci, des risques et le processus en profondeur qui a mené à cette législation n'a jamais donné lieu à une discussion. Et donc nous sommes à un point où nous

avons à considérer ces questions de protection des données à caractère personnel. Et donc les seules personnes à répondre à la question en fait ont été les Européens. Cela nous laisse confronté à une période d'incertitude. Il serait beaucoup plus simple si la Commission européenne avait travaillé avec nous dès le début. Il nous faut trouver une meilleure manière à l'avenir de traiter de ce type de choses. Il nous faut absolument mieux travailler avec le GAC pour éviter ce genre de problème à l'avenir.

La conséquence de cette incertitude est surtout sur les parties contractantes puisqu'ils sont au front. Et je comprends tout à fait leur préoccupation mais je comprends également les préoccupations de utilisateurs. L'application de la loi, la propriété, etc., tout ceci, c'est un domaine qui manque de sécurité et cela pose problème.

Les gens sont passionnés par rapport à la question de la protection des données privées. Je répète encore une fois qu'on aurait dû avoir cette discussion il y plusieurs années mais nous ne l'avons pas fait. Et donc nous en sommes maintenant là où nous en sommes maintenant. Nous n'avons que la possibilité limitée de considérer la discussion maintenant.

Donc nous savons maintenant qu'à partir de mai 2018, les choses vont changer. Et pour la base de certaines révisions initiales et de communication avec certaines APD, nous savons que la conformité au GDPR aura un impact sur le système WHOIS. Nous pensons qu'il y aura un risque accru sur la réglementation GDPR et que cela aura un impact sur le système WHOIS.

Nous savons que pour les opérateurs de registres et les bureaux d'enregistrement, ce règlement aura un impact sur la manière dont vous travaillez à l'avenir.

Nous vous entendons. Il y a quelqu'un qui parle en même temps sur la ligne. Je pense qu'ils sont plus intéressants que moi.

Mais nous vous avons entendu et vous nous avez dit que le manque de conformité au GDPR n'est pas une option pour vous. Nous allons donc vous faire part de notre point de vue juridique lorsque nous aurons déterminé ce que nous pensons. Nous savons également qu'il y aura une évolution par rapport à la considération des questions de données privées.

Nous faisons tous les efforts possibles pour essayer de comprendre ce qu'il se passe. Nous apprécions le travail qui a été fait pour mieux comprendre l'impact, l'importance du WHOIS sur les différentes parties prenantes. Nous avons commandé différentes analyses juridiques. Nous avons également une analyse juridique qui a été faite par le PDP GNSO et qui considère la prochaine génération du WHOIS. Nous sommes en lien avec les APD en Europe pour avoir davantage de clarté sur l'avenir.

Étant donné l'impact de la mise en œuvre actuelle du WHOIS, nous savons que cet impact est important non seulement sur les parties contractantes mais également sur tous ceux qui utilisent des informations du WHOIS, ceux qui sont détenteurs de droits, les forces d'application de la loi, les experts en [inintelligible] du WHOIS, etc.

Nous avons beaucoup de travail à faire et nous avons besoin de votre implication, de votre participation. Je l'ai répété, nous sommes tous

impliqués, nous devons collaborer pour minimiser le manque de clarté dans la situation et pour continuer de collaborer.

Pour moi, le modèle multipartite est une démocratie. Le fait que le résultat ne nous plaise pas ne veut pas dire qu'on ne doit pas passer par le processus. Et je crois qu'au sein de l'ICANN, tous, nous pouvons collaborer pour trouver une solution. Merci à tous.

DIANA MIDDLETON :

Merci beaucoup Göran. Alors donc je passe la parole à Theresa Swinehart.

THERESA SWINEHART :

Je suis vice-présidente de la Stratégie à l'ICANN. Je vais simplement passer en revue rapidement ce que nous avons fait, les différentes activités, un petit récapitulatif et ensuite, nous passerons à la description de certains participants par rapport à ce qu'ils ont fait. Nous répondrons également aux questions.

Donc ceci étant, je crois que tout le monde connaît ce sujet du WHOIS. C'est quelque chose qui fait partie des services qui existent, de l'enregistrement des noms de domaine pour tous : pour les bureaux d'enregistrement, les registres et autres. Et c'est également quelque chose qui fait partie des statuts de l'ICANN.

Donc en ce qui concerne la préparation au GDPR – c'est quelque chose bien sûr que nous suivons de près – nous avons mis en place certaines activités, certains travaux qui considèrent deux pistes de travail. Premièrement, en quoi est-ce que le GDPR a un impact sur la manière

dont l'ICANN traite et collecte les données pour ses services internes ? Et donc ça, c'est un travail qui est en cours. Et ensuite, il y a l'autre piste de travail et pour beaucoup d'entre vous, vous êtes impliqués. Vous avez déjà travaillé dans le contexte de la matrice des utilisateurs, des témoignages des utilisateurs. Donc c'est en fait l'écosystème, le processus, les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registres et leur contrat avec l'ICANN.

Donc non seulement il faut comprendre, avoir davantage de clarté sur l'impact potentiel mais également, il y a la question de l'implication, de la sensibilisation des différents acteurs et de l'analyse juridique pour avoir davantage d'information là-dessus.

Donc je crois qu'un impact important, un aspect important, c'est que le travail dans ce domaine – surtout en ce qui concerne le GDPR et l'impact sur le système WHOIS actuel – ne remplace pas en fait le PDP qui est en cours de développement de politiques qui est en cours, tout ce travail. Et vous savez donc, si vous travaillez dans l'ICANN, qu'il y a beaucoup de choses qui sont faites dans ce domaine.

Donc en fin de compte, c'est évidemment les autorités de protection de données européennes qui interprèteront au niveau des cours européennes de justice ce règlement. Donc ceci est d'une importance fondamentale pour bien évaluer le type d'impacts que cela aura et si nous devons donc changer certaines choses dans ce domaine.

Dans le cadre du travail qui a été effectué pour se préparer à l'analyse juridique, l'idée a été de travailler avec la communauté pour mettre en place une matrice sur les témoignages des utilisateurs, donc un forum de discussion avec les parties prenantes impliquées. Nous avons donc

compilé ceci avec l'aide de différentes personnes, avec un résumé de très haut niveau qui a été publié. Et depuis, nous avons reçu également d'autres témoignages d'utilisateurs que nous publierons pour la nouvelle génération.

Aujourd'hui, nous avons commencé à travailler avec 12 organisations et individus qui comprennent différents types d'utilisateurs et différents types de parties prenantes. Dans cette nouvelle version, nous avons donc défini 29 types d'utilisateurs différents qui utilisent internet pour différents buts avec différents éléments de données. Je vous inviterais maintenant à regarder la matrice qui montre clairement les différents types d'utilisation, les différents types d'usages qui sont faits de l'internet en dehors des différents types de contrat.

Par exemple, on a l'utilisation de données par les agences de protection des consommateurs pour enquêter des informations frauduleuses ou inexactes ; les chercheurs par exemple qui font des recherches de données, qui utilisent ces données pour des analyses statistiques ; pour l'identification de noms de domaine qui pourraient être compromis et utilisés pour un usage malveillant de noms de domaine ; ou les administrateurs d'un nom de domaine qui utilisent les données pour vérifier les noms des plateformes pour un nom de domaine spécifique ou pour les aider à identifier des titulaires de noms de domaine au moment de faire leur travail. Donc vous voyez qu'il y a différents domaines pour lesquels les données sont utilisées.

Bien évidemment, la conformité avec les lois locales s'exprime ou est impliquée dans les contrats de l'ICANN avec les parties contractantes et contribue au fondement pour apporter de la clarté concernant ce

système. Les entités individuelles, bien évidemment, devront également prendre leurs propres décisions en matière d'obligations juridiques mais nous espérons que la matrice et les informations que nous avons collectées et que nous avons fournies à la communauté pour les discussions avec la communauté seront utiles pour les informer.

Je voudrais à ce point-là passer à la diapositive suivante pour vous présenter un récapitulatif de nos activités d'engagement les plus récentes.

Je pense que je voudrais reprendre deux diapos après. Très bien. Pour passer donc à la question de l'engagement, de la participation, je dirais d'abord que vous savez que la plupart des parties prenantes participent aux différents dialogues et nous célébrons le fait de voir comment ce dialogue avance.

Dans notre contexte, la participation a compris des échanges avec des parties contractantes, avec la Commission européenne, avec les APD et avec d'autres parties prenantes pertinentes au sein de l'Union européenne comme ailleurs. Ce sont des discussions spécifiques à l'Union européenne mais pourtant cela a également un impact sur le reste du monde et sur l'ICANN en tant qu'organisation mondiale qui fait partie de ce que nous devons mieux comprendre en matière d'aspects de développement concernant la mise en œuvre elle-même de cette nouvelle politique et de ce qu'il faudrait pour la mettre en œuvre.

Le but de ces échanges est de mieux comprendre différents domaines, les impacts que pourrait avoir cette nouvelle réglementation pour sensibiliser par rapport au cadre que nous avons mis en place, également pour fournir plus de clarté sur la mission de l'ICANN et sur

notre politique et notre processus d'élaboration de politiques multipartites ascendantes. C'est-à-dire que nous avons des politiques existantes et des politiques futures qui pourraient être élaborées et qui sont élaborées par la communauté à travers notre processus d'élaboration de procédures, c'est-à-dire PDP, processus d'élaboration de politiques multipartites ascendantes et également d'informer des différents activités de l'ICANN en cours et puis de mieux comprendre ce qu'il se passe, d'obtenir des informations et de tout collecter dans une matrice pour pouvoir informer les parties prenantes.

Le but est donc d'avoir une meilleure compréhension des aspects pertinents des GDPR en ce qui concerne le travail de l'ICANN et des contrats de l'ICANN avec les opérateurs de registres et les opérateurs de registres.

Je voudrais maintenant passer à une explication brève de notre analyse juridique. Je sais que cela a été mentionné et discuté à un nombre de reprises. Comme vous le saurez sans doute et comme nous l'avons publié sur notre blog du 11 septembre, nous avons engagé un cabinet spécialisé en droits européens qui s'appelle Hamilton pour qu'ils nous aident à réaliser l'analyse juridique. Ce cabinet a beaucoup d'expérience de travail avec les APD européennes. Donc voilà pourquoi on les a engagés.

Pour ce qui est de l'analyse, l'idée est d'avoir une analyse qui nous serve de fondement pour contribution aux discussions communautaire, et non pas de remplacer le besoin de tenir des discussions avec la communauté sur la manière d'aborder la question dans l'espace de l'ICANN.

Nous devrions avoir une approche itérative avec des phases communes. Donc la première étape se concentrera plutôt sur les problématiques dans notre espace et identifier les défis potentiels pour les accords du WHOIS et pour les questions qu'il faudrait que l'on pose aux APD et aux autres avant de pouvoir passer à l'étape suivante de l'analyse. Les résultats de cette étape seront publiés et la communauté aura également la possibilité d'y faire des commentaires et de nous faire part de leur contribution.

Nous anticipons que cette première étape initiale soit prête à partager avec la communauté avant la soixantième réunion publique de l'ICANN. Et par la suite, nous allons nous concentrer sur la deuxième étape de l'analyse qui sera une analyse plus poussée des réponses aux questions que nous avons posées à la communauté lors de la première étape.

Donc vous voyez que nous avons décidé de nous organiser en différentes étapes itératives et c'est parce que à chaque fois, on pourra revenir sur l'analyse qui a été réalisée et retrouver les données nécessaires pour continuer de travailler au cours des mois suivants. Nous publierons une mise à jour sur notre site web concernant la vie privée et la protection de données. Nous avons également élaboré une liste d'information de contexte que nous avons fournie à Hamilton, que vous trouverez également au lien qui est partagé ici à l'écran.

Donc pour conclure, je voudrais maintenant passer à quelques informations concernant la prochaine réunion de l'ICANN, c'est-à-dire la soixantième réunion publique de l'ICANN. Comme vous savez peut-être, notre réunion annuelle arrive. On la tiendra à Abu Dhabi et suivant la demande de notre unité constitutive des utilisateurs commerciaux,

nous tiendrons une séance intercommunautaire mardi le 2 novembre à 10:30 heure locale et nous travaillerons avec la communauté pour préparer cette séance et pour voir comment nous organiser afin d'aider à mieux soutenir la communauté. Nous publierons davantage de détails sur le format et sur les différentes informations de contexte pour se préparer à cette séance sous peu, l'idée est de pouvoir tout préparer avec la communauté qui est en train de nous aider à nous organiser. Voilà.

Cela dit, je voudrais maintenant donner la possibilité aux participants de nous faire part de leurs observations concernant le travail en matière du GDPR pour qu'ils partagent avec nous leurs activités récentes. S'il y a des questions, c'est également le moment de les poser. L'idée est d'avoir un dialogue avec vous. Merci.

Je ne sais pas si vous avez quelque chose à partager. Je vais donner la parole à Michele. Donc présentez-vous pour ceux qui ne vous connaissent pas et puis vous pourrez faire vos remarques. Merci.

Je demanderais à ce moment-là à l'opératrice d'habiliter Michele.

MICHELE NEYLON : Est-ce que vous m'entendez ?

THERESA SWINEHART : Oui, je vous entends. J'espère que tout le monde vous entendra aussi.

MICHELE NEYLON : D'accord. Donc je reprends. Je suis Michele Neylon, je suis le PDG fondateur d'un bureau d'enregistrement irlandais. Je travaille pour l'unité constitutive des bureaux d'enregistrement. Je travaille au PDP sur le RDR actuel et dans le passé, j'ai fait partie du groupe de travail d'experts sur les services de répertoire de nouvelle génération. C'est ce qu'on a fini par appeler EWG pour raccourcir.

Theresa, à partir de votre présentation, je pense à nombre de requêtes. Dans le cadre de l'élaboration de notre PDP sur le RDS, on va vérifier avec différents représentants d'autorité de protection de données européens et avec d'autres experts dans le champ de la confidentialité de données. Cela fait déjà quelques réunions de l'ICANN qu'on est intéressé avec eux et le suivi de ces discussions a été fait par un cabinet de conseils juridiques indépendant pour aborder les questions. Mais je voudrais vous demander s'il n'y aurait pas de superposition entre les deux ensembles de questions qui se posent aux parties tierces que l'ICANN a engagées ? Et deuxièmement, je voudrais savoir qu'est-ce que vous comptez faire si le conseil juridique que vous recevrez du cabinet que vous venez d'engager était en conflit avec le conseil juridique que nous obtiendrons à partir de notre PDP sur le RDS ?

THERESA SWINEHART : Merci Michele. Il s'agit d'une question juridique donc il faudrait que j'en consulte avec les experts avant de pouvoir vous répondre. J'espère que vous pourrez patienter avant que je vous réponde.

MICHELE NEYLON : Très bien.

DIANA MIDDLETON : J'ai quelqu'un qui veut parler. Attendez. Je m'excuse, on était [inintelligible] les micros. Donnez-moi un instant. Je m'excuse, on a un petit problème technique.

GÖRAN MARBY : Vous m'entendez ?

DIANA MIDDLETON : Oui, on vous entend. Allez-y.

GÖRAN MARBY : Merci. C'est ce que me fait mon équipe, vous voyez ? Ils [inintelligible], ils me mettent en muet pour ne pas m'entendre.

Donc Michele, j'essaierai de répondre à votre question, à la première question d'abord. On a commencé à obtenir du matériel de notre conseiller externe mais il ne semblerait pas qu'il y ait une grande différence entre les différents conseillers juridiques, ce qui est très bien, cela nous convient. Mais nous nous concentrons sur plus de détails que le PDP. Donc je pense que les différences pourraient être plutôt au niveau des détails. Mais comme vous verrez, le travail de la GNSO ne fait pas une analyse aussi poussée donc je ne pense pas qu'il y aura de problème, pas de conflit. Pourtant, le WHOIS actuel sera changé suivant les lois. Donc on considère les lois actuelles et le conseil que nous obtenons de la GNSO. Donc il semblerait qu'on travail de manière coordonnée.

Notre intention jusqu'à présent a été de sensibiliser par rapport aux problèmes potentiels, et entre nous dans l'écosystème ICANN, ensemble avec les parties contractantes et avec tous les participants mais également avec la Commission européenne qui n'a pas participé à l'élaboration du WHOIS, donc on savait déjà qu'ils n'étaient pas au courant de la situation.

Et puis, on a également considéré les cas d'utilisations, les cas de figure que l'on pourrait avoir à partir de ce changement. On sait, Michele, que vous êtes un participant actif par rapport à ce changement, à cette migration. Comme je l'ai dit au départ, nous voulons prendre en considération vos inquiétudes. Donc on fera de notre mieux pour demander à la Commission européenne et aux APD d'apporter de la clarté. C'est eux qui peuvent nous aider à apporter de la clarté.

Donc en une large mesure, beaucoup de ce que nous faisons est sensé obtenir plus de clarté. Et c'est eux qui nous empêchent d'avoir des résultats plus clairs. La Commission européenne nous donne des réponses qui ne sont pas toujours claires. Ils pourraient être très utiles pour que nous comprenions tous un peu mieux de quoi il s'agit. Merci.

THERESA SWINEHART :

Je crois que Fabricio souhaitait prendre la parole ? Allez-y.

FABRICIO VAYRA :

C'est bon. Je suis partenaire dans un cabinet d'avocats et je suis au groupe de travail PDP du RDS. Donc j'apprécie beaucoup cet appel et tout le travail qui a été effectué pour rassembler ces témoignages des utilisateurs. Mais je crois qu'il y a beaucoup de préoccupations par

rapport aux types de questions qui sont posées et aux types de résultats que nous allons obtenir à partir de ces questions. Et donc j'aimerais souligner une question qui a été posée lors de l'appel d'hier au PDP RDS. Je vais donc paraphraser mais la question, c'était de savoir : sur la base de l'analyse légale que nous avons reçue par le cabinet d'avocats et par rapport aux réponses, est-ce qu'on peut en arriver à la conclusion comme quoi les politiques du WHOIS ne sont pas conformes, sont en fait illégales, ne sont pas alignées par rapport à la politique actuelle, par rapport au GDPR donc ? Et donc nous avons passer beaucoup de temps à essayer de démêler un petit peu tout cette question, à essayer de l'identifier, de mieux la connaître. Et en fait, la question est telle que les politiques de l'ICANN sur le WHOIS sont non conformes ou est-ce que la question, c'est que la mise en application de ces politiques par les parties contractantes n'est pas conforme ?

Donc j'aimerais souligner un point. La question, c'est de savoir si on collecte des informations, est-ce qu'il est légal, est-ce qu'il est conforme de ne pas avoir le consensus du sujet des données donc de la personne, de l'entité ? Donc ça, ce n'est pas conforme aux politiques de l'ICANN parce que les politiques de l'ICANN dans la section 3774 du RAA, c'est que lorsque l'on collecte des informations, et bien le bureau d'enregistrement doit fournir l'objectif, etc., doit informer de la raison pour laquelle on collecte les informations.

Donc ce qui m'intéresserait, c'est de savoir comment est-ce qu'on présente ces témoignages des utilisateurs, comment est-ce qu'on les présente au cabinet d'avocats et aux APD parce que ce que nous faisons, c'est que nous leur présentons le résultats d'un processus. Nous avons des données et par exemple, les forces de la loi qui souhaitent

obtenir ces données. Mais ce qu'il faut bien savoir, c'est ce que la politique impose et non pas ce que font les parties contractantes actuellement. Et est-ce que la politique actuelle – qui devrait donner lieu à un consentement, etc. – est-ce que cette politique est conforme ou est-ce qu'il faut ajuster la politique ? Parce qu'actuellement, je crois que si je considère par exemple un témoignage d'utilisateur, c'est un petit peu des données dans un vide et donc on n'a pas vraiment le contexte de la politique.

Par ailleurs pendant l'appel, on m'a posé la question « Mais qu'est-ce que vous en pensez ? » Pour moi, la politique en elle-même est conforme à la base par rapport à ce que demande le GDPR. Maintenant, est-ce que le processus est conforme ? Sans doute que non. Je me souviens qu'un bureau d'enregistrement me demandait le consensus. Il faut que la politique contienne ceci.

Donc pour conclure là-dessus, il faut s'assurer que les questions qui sont posées traitent vraiment du bon problème. Parce que si on pose la question de manière inappropriée, les résultats qui seront obtenus vont mener à un changement de politique ou un changement de conformité. Et donc ce sont deux choses complètement différentes qui auront un impact complètement différent sur les acteurs du DNS. Merci de m'avoir écouté.

DIANA MIDDLETON :

Merci beaucoup. C'est important que les personnes qui sont impliquées, qui sont donc comme vous, vraiment sur le terrain dans des cabinets d'avocats posent ce type de questions. Alors main suivante, je ne sais pas qui est la personne suivante qui souhaite intervenir.

[INTERVENANT]: Bonjour. Je m'appelle [inintelligible] de la Commission européenne, unité de protection des données à caractère personnel. On s'est peut-être retrouvé lors de réunions de l'ICANN. Je travaillais à DG Connect et je m'occupais des relations avec le GAC.

Alors ce que j'aimerais dire de notre point de vue, c'est que nous soutenons beaucoup le processus que vous êtes en train de mettre en place sur l'identification des problèmes en ce qui concerne le WHOIS, la conformité du WHOIS avec le GDPR. Ce qui nous intéresse énormément, c'est le processus, ce dont on parle maintenant. Nous attendons l'analyse juridique du cabinet d'avocats et je pense que de notre point de vue, il serait très intéressant d'avoir des perspectives sur les problèmes concrets qui sont identifiés par la communauté. Et ensuite de notre côté, ce qui nous intéresserait, c'est de fournir notre point de vue là-dessus.

THERESA SWINEHART : Merci beaucoup. Alors je vais demander à Chuck maintenant de prendre la parole.

CHUCK GOMES : Je suis responsable du groupe de travail du PDP sur le RDS auquel on a fait référence. Cela fait deux ans que nous travaillons ensemble. Alors Theresa a fait référence à l'avis que nous avons reçu des experts sur la protection des données donc des experts européens ainsi que des points de vue sur les questions que nous avons posées au cabinet d'avocat, les mêmes questions posées aux deux groupes et donc

J'aimerais faire un commentaire sur deux réponses que nous avons obtenues.

Pour la première, le contrôleur, le superviseur des données détermine l'objectif du traitement des données personnelles. Et de l'autre côté, l'ICANN contrôle les données dans la mesure où elle impose ses politiques sur les autres entités qui sont impliquées. Et je crois qu'il est très important que l'ICANN – l'organisation donc – accepte le fait qu'étant donné qu'on a un modèle multipartite, l'ICANN, toute la communauté mais au point des politiques qui concernent le RDS. Et en fin de compte, ces politiques ne deviennent politiques que lorsque l'ICANN les approuve.

Alors si l'ICANN n'accepte pas cette responsabilité, ce fait qu'il y a un contrôle du point de vue de l'ICANN, de la communauté et en fin de compte, c'est le Conseil d'Administration de l'ICANN qui approuve les politiques, et bien on pourra faire beaucoup plus de progrès sur cette question si l'ICANN, l'organisation, accepte ce fait. Et ensuite, on pourra avancer, voir ce qu'on peut faire.

Donc il y a le point de vue de l'organisation de l'ICANN. C'est là que la décision finale est prise en matière de contrôle.

THERESA SWINEHART :

Merci Chuck. Effectivement, c'est quelque chose que nous sommes en train de revoir dans le cas de l'analyse.

GÖRAN MARBY :

Oui, Chuck. J'ai lu l'analyse moi aussi et je vais être très honnête là-dessus, très direct. Tout avis juridique n'est qu'un avis et qu'une opinion. Même si je faisais ce que vous venez de suggérer qui pourrait en fait suggérer certains points de vue, en fait, par rapport à la législation, les choses ne sont pas claires. Donc ce qui m'inquiète un petit peu dans cette discussion, Chuck, je vous le dis en toute honnêteté, c'est qu'il faut analyser les choses, il faut rentrer dans les détails. Je suis tout à fait d'accord, nous avons fait une analyse juridique très courte mais en fin de compte, c'est les APD qui vont prendre les décisions.

Donc je vous donne un exemple. Si par exemple j'accepte que vous dites que vous n'avez pas de problème et que finalement, vous avez un problème et que vous devez vous préparer. Qu'est-ce qu'on fait faire ? Il faut absolument collaborer. La question n'est pas de déplacer les responsabilités, de repousser les responsabilités sur votre entité pour en fait se débarrasser du problème. Il y a une législation qui existe en Europe proposée par la Commission européenne qui a été acceptée par les États membres. Ça, c'est les faits.

Maintenant, nous devons travailler ensemble pour voir ce que l'on fait. Vous savez que je suis tout à fait prêt à travailler avec votre groupe, avec les parties contractantes mais également avec les autres entités pour obtenir davantage de clarté. Mais en fin de comptes, ce seront les APD – et elles ont le droit de le faire – qui prendront les décisions par rapport à ça. Donc collaborons ensemble. Tout ce que nous obtiendrons des avis juridiques, nous vous le communiquerons Mais nous n'avons pas encore fait tout le travail nécessaire. Merci.

DIANE MIDDLETON : Merci à tous. Nous allons passer à la partie questions et réponses. Nous allons avoir une lecture des questions.

[INTERVENANT] : Alors première question de Cathrin Bauer-Bulst de la Commission européenne et co-présidente au PSWG du GAC. Donc comment est-ce que ces différents dialogues seront coordonnés et rassemblés au sein de l'ICANN ?

THERESA SWINEHART : Merci Cathrin. Donc il y a plusieurs dialogues qui ont lieu et au cours de l'ICANN60, il y aura également beaucoup de discussions qui auront lieu là-dessus. Donc les SO et les AC nous permettront de communiquer des informations par rapport à ce que nous faisons, les mises à jour concernant les analyses juridiques, etc., les blogs, les réunions de l'ICANN, toutes les informations seront publiées sur le site web, etc. par les différents médias qui sont disponibles. De toute évidence, lors de la réunion à l'ICANN, autant d'informations que possibles seront communiquées de manière à collaborer. J'espère que cela est utile et que cela répond à votre question.

[INTERVENANT] : Deuxième question, Anne Aikman-Scalese : « Je fais partie de l'unité constitutive de la propriété intellectuelle. Quel est le travail qui a été effectué par l'ICANN avec les parties contractantes concernant les évolutions nécessaires pour permettre le consentement aux

informations WHOIS en lien avec la directive européenne sur la mise en application des droits de la propriété intellectuelle ? »

THERESA SWINEHART : Alors nous allons revenir vers vous là-dessus. Cela fait partie du travail qui est en cours. En ce qui concerne l'analyse juridique, c'est en fait une partie de la discussion qui a lieu actuellement.

[INTERVENANT] : Question 3 est de Steve Metalitz, COA/IPC : « À qui est-ce que les questions identifiées par Hamilton seront posées ? »

THERESA SWINEHART : Comme je l'ai dit au cours de la présentation, le travail d'Hamilton sera partagé avec la communauté et nous nous assurons de le communiquer à travers les SO et les AC dès que ce sera prêt et bien évidemment, nous allons également le publier sur notre site web et nous allons le partager avec la communauté pour que la communauté nous fasse part de leurs contributions que nous apprécierons.

Comme je l'ai dit, nous aurons différentes étapes de travail organisé. Donc ce serait utile d'avoir une analyse approfondie de ce sujet par la deuxième étape.

[INTERVENANT] : Question #4 de Steve DelBianco qui dit : « Nous avons vu les lettres que l'ICANN a envoyées aux différentes APD. Est-ce que l'ICANN pourrait décrire les réponses et la réaction des APD ? »

THERESA SWINEHART : Oui. Ce que nous recevrons sera publié sur notre page web. Donc si l'on reçoit des réponses, à mesure qu'on les recevra, on les publiera sur le site web. Merci.

[INTERVENANT] : Question #5 de Jim Prendergast : « Je vois qu'il y a une séance intercommunautaire sur les GDPR lors de l'ICANN60 mais ne serait-il pas plus raisonnable de le programmer pour la première journée et non pas pour la dernière journée de manière à ce que les personnes puissent passer le reste de la semaine à essayer de travailler sur des solutions après la séance ? Est-ce qu'on ne pourrait pas changer la séance à lundi ? »

THERESA SWINEHART : C'est une bonne question. Nous avons travaillé avec la communauté pour programmer cette séance. Donc Jim, si vous voulez, nous pourrions travailler avec vous et avec le reste de la communauté de l'ICANN pour considérer si la communauté pourrait programmer cette réunion au début de la semaine. Mais nous apprécions ce commentaire. C'est vrai que c'est programmé pour jeudi et non pas avant donc on voudrait travailler avec vous pour voir comment cela pourrait être ajusté.

[INTERVENANT] : Question #6 de Fabricio Vayra : « Concernant le commentaire de Chuck, quand et comment aurons-nous une réponse sur le fait de savoir si l'ICANN est un contrôleur de données ? Sans savoir cela, on ne peut pas

répondre à des questions de base. De même, comment pourrait-t-on, en tant que groupe, aider à répondre à cette question critique et comment pourraient d'autres aider dans le processus ? »

THERESA SWINEHART : C'est Hamilton qui devrait nous fournir ces informations. Dès qu'on les aura, nous allons les partager avec la communauté aussi et cela fait partie du travail général qui est en cours comme je l'ai dit tout à l'heure et nous allons tout publier tout ce que nous l'aurons.

[INTERVENANT] : Nous avons une deuxième question de Steve Metalitz qui dit : « Theresa, alors il n'est pas prévu de partager ces questions avant de prendre des décisions ? »

THERESA SWINEHART : Pardon. Est-ce que vous pouvez répéter la question, Steve Metalitz ?

[INTERVENANT] : Alors il n'y a pas de plan de poser ces questions aux APD ou à ceux que Göran a identifiés comme des décideurs ?

THERESA SWINEHART : Nous fournirons les questions à la communauté. Et comme je l'ai dit au départ, nous aurons besoin d'aide l'identification des questions qu'il faudrait que l'on pose aux APD parce que c'est un processus itératif et l'identification des questions supplémentaires qu'il faudrait que l'on pose, les questions que l'on devrait poser aux APD pour avoir plus de

clarté sur les problématiques qui ont été identifiées, tout cela fait partie du processus itératif de notre analyse juridique que nous faisons avec Hamilton.

[INTERVENANT] : Nous avons une question de Bradley Silver. Il dit : « Est-ce que l'ICANN publiera l'opinion ou l'avis d'Hamilton ainsi que les questions qui ont été posées par l'ICANN ?

THERESA SWINEHART : Oui, effectivement. C'est ce que nous allons faire. Je vois qu'il reste toujours des mains levées. Donc je voudrais peut-être passer à la liste d'intervenants qui lèvent la main et puis revenir sur les questions qui sont posées par écrit. Si nous n'arrivons pas à répondre à toutes les questions qui seront posées, nous sommes prêts à y répondre à la fin de l'appel aussi.

Alors je voudrais maintenant donner la parole à Thomas.

THOMAS RICKERT : Merci Theresa. Est-ce que vous m'entendez correctement ?

THERESA SWINEHART : Oui, je vous entends.

THOMAS RICKERT : D'accord. Je m'excuse des bruits de fond, je suis en déplacement. Donc j'espère que vous comprendrez ce que j'essaie de dire. Je voudrais

d'abord remercier Göran de confirmer qu'il s'agit d'un effort collaboratif et d'une initiative conjointe et d'assurer que les parties contractantes vont être impliquées à cette nouvelle initiative de l'ICANN. J'encourage l'ICANN à mettre en œuvre et à travailler sur cette coopération pour ajouter plus de transparence à ce qui est fait.

Au moment de travailler sur la matrice de données à laquelle vous faites allusion, Theresa, nous avons tenu des discussions avec des représentants de la communauté et nous avons demandé de travailler ensemble avec l'ICANN sur cette déclaration de travail que nous allons présenter pour informer l'analyse juridique.

Une fois que nous avons fourni nos contributions à la matrice, nous avons vu qu'il y avait un grand silence et ce n'était qu'à ce moment-là qu'on a cru que l'ICANN avait déjà demandé une analyse juridique et qu'ils avaient déjà un plan de participation par rapport au GDPR.

Je voudrais véritablement encourager l'ICANN à changer cette méthode de travail et de ne pas informer la communauté une fois que le travail a été complété mais plutôt de faire participer la communauté et les parties prenantes pour les faire participer au plan et à l'élaboration. Parce qu'au moment de demander une étude ou de discuter avec les APD, vous verrez que les réponses que vous obtiendrez vont dépendre des informations que vous leur donnez.

Vu qu'il y a tant d'incertitudes par rapport aux APD en ce moment et à la manière dont ils devraient répondre à nos inquiétudes concernant le WHOIS, ce pourrait être un des messages contradictoires entre l'ICANN et d'autres parties de la communauté si on ne les a pas impliquées. Donc je pense que mieux on est d'accord, mieux on travaille de manière

conjointe, le mieux ce sera d'obtenir des réponses. Les réponses seront plus informées.

Concernant la commission de protection des données européenne, c'est bien de leur demander de faire des contributions mais il faudrait qu'ils aient leur propre proposition de mise en œuvre. Je pense que s'ils nous répondent sans une proposition, on devrait leur dire « Rentrez chez vous, faites votre travail, faites vos devoirs. »

Et par rapport à si l'ICANN est un contrôleur de données ou pas, cela pourrait être répondu par un contrat. On pourrait être des contrôleurs de données pour certains éléments et il pourrait y avoir d'autres entités impliquées pour contrôler d'autres données. Mais il faudrait qu'il y ait une matrice de données ou une approche aux données qui soit plus organisées pour pouvoir répondre à toutes ces questions. Merci.

GÖRAN MARBY : Thomas, est-ce que vous m'entendez ?

THOMAS RICKERT : Oui, bien sûr, je vous entends.

GÖRAN MARBY : Merci Thomas. Merci de faire vos contributions. Je voudrais aborder quelques unes de vos remarques.

Comme je l'ai dit au départ, je m'excuse si j'ai fait une erreur mais il me semblait qu'il était extrêmement important de visualiser les problèmes potentiels pour le WHOIS de manière à ce que ce soit clair pour tout le

monde. Donc j'ai décidé qu'il était nécessaire de partager ces informations avec autant de parties prenantes que possible au sein de notre communauté, avec nos parties prenantes mais également avec la Commission européenne qui a proposé sa législation sans prendre en considération le WHOIS mais également avec le APD. Tout cela, je l'ai fait en circulant les informations que vous avez partagées avec nous qui ont été fort utiles.

Lorsque j'étais à Bruxelles la semaine dernière, j'ai eu l'impression d'être le sujet qui est discuté en ce moment. Comme je disais avant, l'ICANN est très large et au sein de notre propre communauté, nous avons différents avis concernant le WHOIS. Il y a des personnes passionnées, des personnes qui connaissent bien la confidentialité des données et des personnes qui utilisent ce système du WHOIS. Et c'est cela qui est bien dans notre système.

Donc je suis d'accord avec vous et on nous demande beaucoup qui est le contrôleur de données par exemple. Et il faut que nous travaillions ensemble et nous faisons une analyse juridique et nous soyons ouvert à parler de cette analyse juridique au moment de vous informer là-dessus. Un des problèmes que nous avons identifiés est que suivant la manière dont cela fonctionne, nous avons différents pays qui n'auront pas les mêmes lois parce que les APD sont indépendantes. Chaque pays, chaque agence prend leurs propres décisions concernant les connaissances locales. Donc ils travaillent ensemble mais de façon indépendante.

Donc ils peuvent dire ce qu'ils vont faire, ils peuvent approuver ce que nous comptons faire. Donc la manière de travailler est de prendre notre

propre décision et puis de les informer pour qu'ils prennent leurs propres décisions pour savoir si on est en conformité avec leurs lois locales ou pas. S'il y avait un problème, on serait au courant.

Aussi, on devait attendre à avoir des réponses des tribunaux européens et des tribunaux nationaux. Ça nous prend six ou sept ans pour mettre en œuvre un nouveau système. Donc ce que nous faisons est de leur demander de nous orienter. C'est pour cela que nous avons contacté la Commission européenne, pour leur demander de nous informer.

Mais le principal est donc de savoir que l'équilibre entre l'utilisation WHOIS et les problématiques concernant la confidentialité et la vie privée n'ont pas été discutées.

Malheureusement, c'est comme cela que cela fonctionne et je crois à l'Union européenne en tant qu'institution mais le problème est que ce n'a jamais été discuté et qu'il n'y a pas beaucoup de clarté là-dessus. Cela dit, nous sommes prêts à continuer de travailler pour nous assurer que tout soit en conformité avec les législations locales.

Alors l'analyse juridique que l'on a, tant celle de la GNSO que la nôtre, montre qu'il y aura un effet sur le système actuel qui pourrait être en conformité avec la législation européenne. Mais on essaie de voir quel sera le niveau d'impact de cette conformité et puis il faudrait que l'on cherche des moyens qui nous permettent d'y parvenir. Sommes-nous en retard ? Oui, nous sommes en retard. Et je m'en excuse. Il faut que l'on considère cela, il faut que l'on discute avec la communauté, avec le GAC pour voir comment obtenir ces informations, comment nous assurer que ces informations informent les lois de chaque pays. Merci.

DIANA MIDDLETON : Merci Göran.

THERESA SWINEHART : Oui, juste pour rajouter, l'opportunité de contribuer sera critique-
ment importante. Donc il faudra tout à fait obtenir vos contributions pour les
intégrer à nos documents. Donc nous nous assurerons de publier
l'analyse pour que tout le monde puisse y contribuer. D'accord ?

J'ai un autre intervenant, c'est la « cabine de Portugais » qui demande la
parole. Je ne suis pas sûre. Je vais vous demander de vous présenter, de
dire qui vous représentez et quel est votre commentaire.

DIANA MIDDLETON : Cette main a été baissée.

THERESA SWINEHART : Très bien, merci. Chuck, je vois que vous levez encore la main et puis
nous allons revenir aux autres questions. Peut-être, Chuck, que vous
pourrez vous présenter concernant quel est votre rôle sur le travail lié
aux RDS aussi pour que les Philippines, qui ne connaissent pas ce
domaine de travail, puissent être mis au courant.

CHUCK GOMES : Merci Theresa. Je suis le président du groupe de travail du PDP sur le
RDS. J'avais baissé la main mais j'ai déjà écrit sur le chat. J'ai donné ma
réponse pour donner le temps au reste du monde.

Donc je voudrais répondre à Göran d'abord. Merci de votre réponse, Göran. Je voudrais noter que si l'ICANN accepte sa responsabilité comme responsable du traitement de données, je ne pense pas que ça allègerait le rôle des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre comme des responsables de traitement de données potentiels.

Aussi, le conseil juridique que nous avons obtenu ainsi que les contributions des experts en données indiquent qu'il est possible d'avoir un contrôle conjoint. Donc j'impliquerais que si l'ICANN accepte sa responsabilité comme responsable du traitement de données, ça pourrait peut-être alléger la charge de travail des opérateurs de registre et des bureaux d'enregistrement qui pourraient contrôler les données si l'ICANN ne le fait pas. Merci.

THERESA SWINEHART :

Merci Chuck. Donc nous en sommes à la fin de l'heure et donc j'aimerais respecter le temps de tout le monde. Donc je vous remercie tous pour votre participation à cet appel. Je vous remercie pour ces questions ; le dialogue est très important. Donc nous vous enverrons des mises à jour. Nous attendons aussi vos commentaires, votre feedback pas rapport aux questions qui existent actuellement en préparation de la réunion ICANN60. Et pour ceux qui seront sur place, nous allons poursuivre la discussion sur place.

Alors je vous passe la parole, Göran, pour quelques remarques de conclusion et ensuite, les gens pourront vaquer à leurs occupations matinales ou autres.

GÖRAN MARBY :

Merci à toutes les personnes qui ont participé à cet appel. C'est très utile.

Alors je reviens à ce que je disais tout à l'heure. C'est la première fois, en fait si je ne me trompe pas, que nous sommes affectés par une législation dans une région, donc dans l'Union européenne. Et nous avons beaucoup de choses à apprendre par rapport à ça.

Mais il y a, comme on l'a compris, beaucoup de questions auxquelles nous n'avons pas la réponse et peut-être que nous ne comprenons pas vraiment les questions. Alors si j'ai besoin d'être corrigé, n'hésitez pas à le faire. Mais je crois que l'important, c'est d'être ouvert, d'être transparent. Parfois, les choses vont un peu trop vite, nous envoyons des lettres aux APD, nous contactons les gens, etc. et donc nous allons vite. Mais c'est pour créer, pour faire comprendre aux gens qu'il y a un problème.

Et donc nous devons absolument trouver un moyen de recentrer la conversation, de la lancer dans la communauté. Mais en fin de compte, il faudra accepter le fait qu'il est tout à fait possible qu'ils nous fassent simplement accepter cette législation. Et il faut déjà donner le temps aux pays de mettre en place cette législation parce que si j'ai été bien informé, il n'y a que deux pays qui ont inclus ceci dans leur législation au niveau du pays. Donc il faut attendre que le processus suive son cours aussi.

Mais continuer de discuter, continuons d'avoir un dialogue clair et transparent. Et dès que nous aurons des informations à vous fournir, nous le ferons. Je vous remercie par avance pour votre soutien.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]